

SASU 31B

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 700.000,00 euros
Siège social : 31 B RUE VICTOR MASSE, 75009 PARIS
842 917 049 RCS Paris

* *

*

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux décembre, à 10 heures,

L'actionnaire de la société SASU 31B (la « Société ») s'est réuni en assemblée générale au lieu suivant : 38 BIS rue du Tage, 75013 Paris.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gaspard KALTENBACH, Président de la société.

Monsieur le Président, constate que les associés présents ou représentés, représentent plus que le quorum requis par les statuts et qu'en conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE
--

- Transfert de siège de la société ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation des actionnaires ;
- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires ;
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée ;
- Les statuts mis à jour.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenues à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

(Transfert du siège social de la Société)

L'Assemblée générale prend acte du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 38 BIS du Tage – 75013 Paris, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 31 B RUE VICTOR MASSE, 75009 PARIS à compter du 2 décembre 2024.

Résolution adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées

DEUXIEME RESOLUTION

(Mise à jour des statuts de la Société – transfert de siège)

Les statuts sont mis à jour comme suit :

Ancien article :

Article 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à **Paris (75009) 31 bis, rue Victor Massé.**

Le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe est décidé par le Président. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social résulte d'une décision collective extraordinaire des associés. En cas de transfert décidé par le Président, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Nouvel article :

Article 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à **Paris (75013) 38 bis, rue du Tage.**

Le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe est décidé par le Président. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social résulte d'une décision collective extraordinaire des associés. En cas de transfert décidé par le Président, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Résolution adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de dépôt.

Résolution adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées

* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11 heures et il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Paris le 2 décembre 2024



Gaspard Kaltenbach (Dec 2, 2024 15:53 GMT+1)

Le Président
Gaspard KALTENBACH

20241202_SASU 31B_Procès Verbal AGE

Final Audit Report

2024-12-02

Created:	2024-12-02
By:	Jonathan Cohen (support@kaizenconseil.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAADVADNPYCBQThWNevSqt2xpO0sX7aHI1MY

"20241202_SASU 31B_Procès Verbal AGE" History

-  Document created by Jonathan Cohen (support@kaizenconseil.fr)
2024-12-02 - 11:18:58 AM GMT- IP address: 86.208.32.39
-  Document emailed to glkaltenbach@gmail.com for signature
2024-12-02 - 11:19:02 AM GMT
-  Email viewed by glkaltenbach@gmail.com
2024-12-02 - 2:52:30 PM GMT- IP address: 66.249.93.11
-  Signer glkaltenbach@gmail.com entered name at signing as Gaspard Kaltenbach
2024-12-02 - 2:53:19 PM GMT- IP address: 92.184.96.171
-  Document e-signed by Gaspard Kaltenbach (glkaltenbach@gmail.com)
Signature Date: 2024-12-02 - 2:53:21 PM GMT - Time Source: server- IP address: 92.184.96.171
-  Agreement completed.
2024-12-02 - 2:53:21 PM GMT